

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil treize

Le sept octobre

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à vingt heures à la mairie

Sous la présidence de Monsieur Jean THOMAS, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 30 septembre 2013

Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 16 Votants : 17

PRESENTS: THOMAS J.- BRIAND Y.- DAVID G.- Mme DENIGOT B.- FREOUR J.C.- Mme GICQUIAUX C.- Mme GRUEL N.- GUIHARD A.- Mme LEVRAUD F.- MATHIEU J.P.- Mme PANHELLEUX F. - PEDRON A.- Mme PERRAUD C.- Mme PHILIPPE J. - PROU A.- THURIAUD M.

ABSENTS : ARDOUIN M.- CHATAL J.P.- Mme FRANCO M.- Mme HUGUET E.- JOUSSE E. - Mme LAPORTE M.- Mme LE BORGNE S.- OILLIC J.P.- PROVOST L.

POUVOIR : OILLIC J.P. à GUIHARD A.

Secrétaire de séance : Mme LEVRAUD Françoise

**Objet : Recrutement d'un apprenti
Aux Espaces Verts**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune a déjà accueilli quatre apprentis aux espaces verts depuis septembre 2007 ainsi qu'une apprentie à l'Accueil de Loisirs.

Un élève de 16 ans habitant NIVILLAC et préparant un Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole (CAPA) au Lycée Professionnel KERPLOUZ d'Auray, a fait acte de candidature pour réaliser son apprentissage au sein du Service « Espaces verts » de la Commune.

Par ailleurs, un autre élève ayant déjà passé son CAPA en tant qu'apprenti à NIVILLAC de septembre 2011 à août 2013, a demandé à pouvoir prolonger son apprentissage pour un an pour obtenir son Brevet Professionnel Agricole (BPA).

Le Responsable des Espaces Verts de la Commune est, quant à lui, prêt à renouveler l'expérience en tant que maître d'apprentissage et est favorable à l'accueil de ces deux apprentis dans son service.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.
Etant donné le besoin en effectif du Service des « Espaces verts,
Etant donné la volonté de la commune de favoriser l'insertion des jeunes,
Vu l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion du Morbihan en date du 1^{er} octobre 2013,

Le conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

- **autorise le Maire à accueillir deux apprentis au Service « Espaces verts » de la Commune,**
- **donne tous pouvoirs au Maire pour signer tous documents afférents au recrutement de ces apprentis.**

Pour copie conforme,

**Le Maire,
Jean THOMAS**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

056-215601477-20131007-2013D86-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2013
Publication : 08/10/2013

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

